



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Aménagement de la Grande Rue de Reignier-Esery-RD2

Date et heure limites de réception des offres :
lundi 27 mai 2024 à 14:00

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Aménagement de la Grande Rue de Reignier-Esery-RD2
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	5
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par tranche
	Négociation	Avec

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	6
2.3 - Variantes.....	6
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Maîtrise d'œuvre	6
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	6
3.3 - Contrôle technique.....	6
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
3.5 – Assistance à maîtrise d'ouvrage.....	7
4 - Conditions relatives au contrat	7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	8
6.1 - Documents à produire.....	8
6.2 - Présentation des variantes.....	10
6.3 - Visites sur site.....	10
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.1 - Transmission électronique.....	10
7.2 - Transmission sous support papier.....	11
8 - Examen des candidatures et des offres	11
8.1 - Sélection des candidatures.....	11
8.2 - Attribution des marchés.....	11
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	13
9 - Renseignements complémentaires.....	14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	14
9.2 - Procédures de recours.....	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Aménagement de la Grande Rue de Reignier-Esery-RD2

Lieu(x) d'exécution :
Grande Rue
74930 REIGNIER-ESERY

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 5 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Travaux préparatoires - Terrassement – Réseaux humides et réseaux secs
02	Bordures – Trames pierres – Enrobés - Signalisation
03	Génie électrique
04	Maçonnerie paysagère – Mobilier – Revêtements béton
05	Espaces verts

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
01	TF	Tranche ferme centre
	TO001	Tranche optionnelle nord
	TO002	tranche optionnelle sud
02	TF	Tranche ferme centre
	TO001	Tranche optionnelle nord
	TO002	Tranche optionnelle sud
03	TF	Tranche ferme centre
	TO001	Tranche optionnelle nord
	TO002	Tranche optionnelle sud
04	TF	Tranche ferme

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
	TO001	Tranche optionnelle nord
	TO002	Tranche optionnelle sud
05	TF	Tranche ferme centre
	TO001	Tranche optionnelle nord
	TO002	Tranche optionnelle sud

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45233140-2	Travaux routiers
45112700-2	Travaux d'aménagement paysager

Lot(s)	Code principal	Description
01	45112500-0	Travaux de terrassement
01	45233140-2	Travaux routiers
01	45233162-2	Travaux de construction de pistes cyclables
02	45112500-0	Travaux de terrassement
02	45233140-2	Travaux routiers
02	45233162-2	Travaux de construction de pistes cyclables
02	45233220-7	Travaux de revêtement de routes
02	45233250-6	Travaux de revêtements, excepté revêtements de chaussées
03	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
04	45233293-9	Installation de mobilier urbain
04	45233250-6	Travaux de revêtements, excepté revêtements de chaussées
04	45112700-2	Travaux d'aménagement paysager
05	45112700-2	Travaux d'aménagement paysager
05	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
02	Variantes libres sur le dimensionnement de chaussée: variantes portant sur le choix des produits et épaisseurs préconisés en renforcement, fondation et roulement, permettant de satisfaire aux mêmes exigences fonctionnelles (cf CCTP Lot 2)



La réponse à la solution de base est obligatoire.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par un groupement dont le mandataire est:

ALP'VRD INGENIERIE
475 RTE DES VERNES
74370 ANNECY

Courriel : contact@alpvrdr.fr

Les intervenants en charge du suivi des travaux sont :

IMEOS INGENIERIE 15 avenue E.Zola 74100 ANNEMASSE Stéphanie MARQUET Courriel : s.marquet@imeos-ingenierie.fr	Atelier Paysager 98 Faubourg Saint-Martin 74 800 LA ROCHE SUR FORON Jérôme THEVENOD MOTTET Courriel : atelier-paysager.jt@orange.fr
--	---

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.3 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

SARL CBAT CONSULT
21 boulevard Costa de Beauregard
74000 ANNECY

3.5 – Assistance à maîtrise d’ouvrage

L’assistance à maîtrise d’ouvrage sera assurée par :

EURL DURABILIS
2 impasse de la Source
74200 THONON-LES-BAINS

Courriel : n.chatel@durabilis-sa.com

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Fiche de contenu de dossier
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le DESC
- Les plans et pièces graphiques
- Notice technique et phasage
- Diagnostics amiantes HAP - étude géotechnique
- Plan général de coordination
- Charte communale chantier propre

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Lot 1	
<ul style="list-style-type: none"> • Niveau minimum exigé : FNTP 2321 - Travaux de terrassement courants - En milieu urbain - (ou preuves équivalentes) • FNTP 2342 - Couche de forme granulaire pour voiries à faible trafic, parkings, lotissements, plateformes 	Non
Lot 2	
<ul style="list-style-type: none"> • Niveau minimum exigé : FNTP 346 – Eclairage public travaux neuf 	Non
Lot 3	
<ul style="list-style-type: none"> • Niveau minimum exigé : FNTP 651 - Pose de bordures, chainettes et caniveaux - (ou preuves équivalentes) 	Non
Lots 4 et 5	
<ul style="list-style-type: none"> • Niveau minimum exigé : QUALIPAYSAGE Aménagements Paysagers Spécialisés (Ex P120) - (ou preuves équivalentes) 	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Non
<p>Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat</p> <p>Il est exigé à l'appui du jugement des critères techniques, sa forme est libre mais il devra parfaitement renseigner les ITEMS relatifs à chacun des sous-critères, et sa longueur ne devra pas excéder 30 pages hors annexes. Les pages au-delà de la longueur imposée ne seront pas prises en compte pour le jugement de l'offre.</p> <p>Les annexes ne doivent concerner que des éléments secondaires d'information (CV détaillés, organigrammes, ...)</p>	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
La présentation de l'équipe dédiée au projet	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :
La visite de site n'est pas obligatoire et se fait sans représentant de la maîtrise d'ouvrage.

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition : pendant le délai de ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://mp74.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt 24 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Valeur technique	40.0
<i>1.1-Qualité du phasage proposé et de la gestion du planning d'opération:</i> - <i>Intégration des enjeux de coordination</i> , - <i>Intégration des contraintes en phase chantier à gérer</i> - <i>Moyens et méthode mis en œuvre pour la gestion et coordination du chantier.</i>	20.0
<i>1.2-Méthodologie et organisation technique du chantier:</i> - <i>Cohérence des moyens humains et matériels affectés au chantier</i> - <i>Sécurité du chantier</i> - <i>Gestion et réduction des nuisances aux usagers et riverains</i>	10.0
<i>1.3-Qualité des mesures en faveur du développement durable :</i> - <i>Détail des procédures internes appliquées en faveur d'une démarche environnementale raisonnée : lieu de décharge envisagé des matériaux inertes, gestion des impropres, procédures et lieu de recyclages des matériaux.</i> - <i>Proposition d'une méthodologie de valorisation des inertes.</i>	5.0
<i>1.4-Qualité de la provenance et des fiches techniques, des produits proposés ainsi que des références des fournisseurs correspondants</i>	5.0
2-Prix des prestations	60.0

Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1-Valeur technique	40.0
<i>1.1-Prise en compte du phasage et de la gestion du planning d'opération :</i> - <i>Intégration des enjeux de coordination</i> - <i>Intégration des contraintes en phase chantier à gérer</i> - <i>Moyens et méthode mis en œuvre pour la gestion et coordination du chantier</i>	15.0
<i>1.2-Méthodologie et organisation technique du chantier</i> - <i>Cohérence des moyens humains et matériels affectés au chantier</i> - <i>Sécurité du chantier</i> - <i>Gestion et réduction des nuisances aux usagers et riverains</i>	15.0
<i>1.3-Qualité des mesures en faveur du développement durable :</i> - <i>Détail des procédures internes appliquées en faveur d'une démarche environnementale raisonnée : lieu de décharge envisagé des matériaux inertes, gestion des impropres, procédures et lieu de recyclages des matériaux.</i>	5.0
<i>1.4-Qualité de la provenance et des fiches techniques, des produits proposés ainsi que des références des fournisseurs correspondants</i>	5.0
2-Prix des prestations	60.0

Pour le lot n°03

Critères	Pondération
1-Valeur technique	40.0
<i>1.1-Prise en compte du phasage et de la gestion du planning d'opération :</i> - <i>Intégration des enjeux de coordination</i> - <i>Intégration des contraintes en phase chantier à gérer</i> - <i>Moyens et méthode mis en œuvre pour la gestion et coordination du chantier</i>	15.0
<i>1.2-Méthodologie et organisation technique du chantier</i> - <i>Cohérence des moyens humains et matériels affectés au chantier</i> - <i>Sécurité du chantier</i> - <i>Gestion et réduction des nuisances aux usagers et riverains</i>	15.0

Critères	Pondération
<i>1.3-Qualité des mesures en faveur du développement durable : - Détail des procédures internes appliquées en faveur d'une démarche environnementale raisonnée : lieu de décharge envisagé des matériaux inertes, gestion des impropres, procédures et lieu de recyclages des matériaux.</i>	5.0
<i>1.4-Qualité de la provenance et des fiches techniques, des produits proposés ainsi que des références des fournisseurs correspondants</i>	5.0
2-Prix des prestations	60.0

Pour le lot n°04

Critères	Pondération
1-Valeur technique	40.0
<i>1.1-Qualité des moyens en personnel, en encadrement et en matériel mis en œuvre pour la réalisation des travaux</i>	10.0
<i>1.2-Qualité de la méthodologie mise en œuvre pour la réalisation des travaux</i>	15.0
<i>1.3-Performances en matière de protection de l'environnement pour la réalisation des travaux</i>	5.0
<i>1.4-Qualité de la provenance et des fiches techniques, des produits proposés ainsi que des références des fournisseurs correspondants</i>	10.0
2-Prix des prestations	60.0

Pour le lot n°05

Critères	Pondération
1-Valeur technique	40.0
<i>1.1-Qualité des moyens en personnel, en encadrement et en matériel mis en œuvre pour la réalisation des travaux</i>	10.0
<i>1.2-Qualité de la méthodologie mise en œuvre pour la réalisation des travaux</i>	15.0
<i>1.3-Performances en matière de protection de l'environnement pour la réalisation des travaux</i>	10.0
<i>1.4-Qualité de la provenance et des fiches techniques, des produits proposés ainsi que des références des fournisseurs correspondants</i>	5.0
2-Prix des prestations	60.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Cette négociation pourra porter sur tous les aspects de l'offre notamment le prix et la technique. Elle pourra se réaliser par mail ou en présentiel ou sur la plateforme, à l'appréciation de l'acheteur.

Une audition des candidats retenus sera fixée courant juin.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP 1135
38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00
Télécopie : 04 76 51 89 44
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP 1135
38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00
Télécopie : 04 76 51 89 44
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :